

CONCOURS D'ACCÈS A L'IRA DE NANTES SESSION 2022-1

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Sophie GALEY-LERUSTE
Administratrice générale

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan quantitatif et qualitatif du concours et de faire part des observations et des enseignements qu'en ont retiré les membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats et leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

En préambule, cette session de printemps 2022, les épreuves écrites et orales ont été organisées dans le respect de consignes sanitaires nationales liées au COVID 19 : le port du masque n'était plus obligatoire pendant les épreuves écrites ainsi que pendant l'épreuve orale par les membres du jury et par les candidats.

Au nom du jury, la présidente tient à remercier les équipes de l'IRA de Nantes, son ancien directeur, M. Jean-Louis DONZ ainsi que Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER, nouvellement nommée, sa secrétaire générale, Mme Muriel BÉCAVIN, et, plus particulièrement, le service concours, Mme Valérie DESBOUILLONS, responsable, et Mme Maria OUARY, les surveillantes, pour la qualité de l'organisation et de l'accueil mis en place, pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur gentillesse. L'organisation de l'IRA a été irréprochable : toutes les dispositions avaient été prises pour garantir une bonne protection contre les risques sanitaires. Toute l'équipe a apporté au jury tout l'appui qui était nécessaire, tant sur la logistique que pour donner des conseils utiles en continu pendant toute la durée des épreuves.

La présidente remercie aussi tous les membres du jury pour le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve, pour leur cohésion, et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

1 - ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Pour cette session 2022-1, le nombre de postes ouverts est inférieur à hauteur de 10 postes à celui de la session 2021-2. Les postes se décomposent ainsi :

- Concours externe : 39
- Concours interne : 30
- 3^{ème} concours : 8

Les candidats présents aux épreuves écrites ont été moins nombreux cette session : 683 présents au total pour les trois concours au lieu de 722 lors de la session 2021-1, avec un nombre d'inscrits également inférieur.

Le taux de présence moyen est de 48,1 %.

- Pour le concours externe : 47,5% de présents contre 40,6% pour la session 2021-2
- Pour le concours interne : 49,1% de présents contre 46,7% pour la session 2021-2
- Pour le 3^{ème} concours : 48,3% de présents contre 37,4% pour la session 2021-2.

Les taux de sélectivité (présents écrits/admis) sont de :

- 10,5 pour le concours externe
- 7,6 pour le concours interne
- 5,4 pour le 3^{ème} concours.

La barre d'admissibilité a été fixée à 11,38 pour le concours externe (10,9 pour la session précédente), à 10,02 pour le concours interne (9,48 précédemment) et à 7,88 pour le 3^{ème} concours (9,04 précédemment), soit un taux d'admissibilité respectivement de 25,8%, 35,4 % et 44,2%.

106 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, 81 candidats au concours interne et 19 candidats au 3^{ème} concours.

Lors de la réunion d'admission, la totalité des postes a été pourvue pour les trois concours, avec une liste complémentaire établie pour les concours externe (5) et 3^{ème} concours (1).

4 visioconférences ont été programmées en lien avec les Préfectures des régions et territoires ultramarins, 3 candidats ont fait le choix du déplacement à l'IRA de Nantes. Au total, après une défection, 3 visioconférences ont été organisées pour des candidats de Guadeloupe, Guyane et Martinique.

Tous ces entretiens se sont déroulés en présence de la présidente de jury, garante des bonnes conditions de déroulement.

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu pour accompagner les membres du jury renouvelés et les nouveaux membres, les former, les professionnaliser, et harmoniser leurs évaluations :

- Une réunion d'information avec l'ensemble du jury, le 3 février 2022.
- Un atelier collectif d'harmonisation de correction des copies et fixation des barèmes a eu lieu le 31 mars 2022
- Un suivi par la présidente de jury et des échanges quotidiens avec les correcteurs lors de la phase de correction des épreuves écrites entre le 2 et le 28 avril 2022.
- La réunion d'admissibilité le 5 mai 2022 en visioconférence en présence de l'ensemble du jury, de la secrétaire générale, de la responsable du service concours.
- Une formation de professionnalisation à l'épreuve orale le 1^{er} juin 2022, suivie d'une réunion de préparation des entretiens.
- Des points réguliers menés par la présidente du jury avec les sous-jurys, tout au long des deux semaines d'oraux.

En outre, la présidente a assisté, en tant qu'observatrice des examinateurs, à près d'une quarantaine d'entretiens, dont toutes les visioconférences, garantissant l'unicité du jury et l'homogénéité dans l'évaluation et la notation des sous-jurys.

Les tableaux statistiques sont consultables en annexe du rapport.

2 - ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites sont communes à tous les IRA, les sujets sont déterminés par les présidents de jurys. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2.1 - Première épreuve : cas pratique

L'épreuve de cas pratique est d'une durée de 4 heures coefficient 5. Cette épreuve est définie à l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019 :

« La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.

La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. »

La liste des thèmes, pour la session de printemps 2022, fixée par arrêté du 5 juillet 2021, était :

- Enjeux de cohésion sociale, de développement durable et de diversités des territoires dans les politiques publiques ;
- Finances publiques et intervention économique ;
- L'évolution des services publics : enjeux de transformation, notamment numérique ;
- Le système éducatif, du 1^{er} degré à l'enseignement supérieur ;
- Enjeux européens et internationaux des politiques publiques ;
- L'organisation territoriale de la France.

L'épreuve consiste en un exercice de projection professionnelle dans l'activité d'un attaché d'administration de l'Etat. La note de cadrage du cas pratique et le référentiel des attentes du jury, sont accessibles en ligne sur le portail de la fonction publique, onglet Score, les candidats sont invités à les consulter attentivement dans le cadre de leur préparation.

Au total, 2 ruptures d'anonymat pour le concours externe ont été prononcées. **Aucune mention d'identité ou signes distinctifs (nom, prénom, signature, initiales, employeur, service...) ne doit figurer sur la copie. La rupture d'anonymat entraîne l'exclusion du concours.**

La technique de la note sur dossier nécessite un entraînement rigoureux pour être correctement maîtrisée. Les principaux défauts observés ont été : paraphrase de textes figurant dans le dossier, absence de propositions et de conclusion opérationnelles, manque d'attention pour les annexes, qui sont souvent trop brèves et avec un contenu limité. Les candidats doivent impérativement gérer leur temps afin de produire des annexes de qualité qui font souvent la différence. **Il convient de rappeler que les annexes ne sont pas accessoires. Elles font partie intégrante de la copie et elles représentent un coefficient important dans la note.**

Les candidats ne font pas toujours suffisamment attention à la forme : la note administrative n'est pas une composition, et elle ne doit pas être rédigée avec un style littéraire. Il ne faut pas oublier, par exemple, de citer les références juridiques des textes. Le jury a constaté, comme pour les sessions précédentes, un nombre significatif de copies faibles sur l'orthographe et la syntaxe, ce qui a été sanctionné. La présentation et l'écriture doivent être soignées : des copies difficiles à lire sont inévitablement pénalisées.

2.2 - Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples

L'épreuve de QCM est d'une durée de 1 heure 30 coefficient 2. Cette épreuve est définie à l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019. Les questions du QCM (120 au maximum) portent sur les domaines suivants :

- Culture administrative et juridique
- Finances publiques
- Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
- Culture numérique.

Le barème s'établissait comme suit :

- Bonne réponse :+ 1 point
- Mauvaise réponse : ...- 0,5 point
- Absence de réponse : 0 point

Cette épreuve mérite également, par son caractère éliminatoire, d'être préparée avec grand soin. Il s'agit d'une épreuve de connaissances qui doit avantager les candidats qui ont révisé leurs cours. Il est déconseillé de faire l'impasse sur certaines matières car les points perdus se rattrapent difficilement et les lauréats du concours auront peu de temps pour mettre à niveau leurs connaissances au cours de la formation.

En revanche, **il est vivement conseillé de se référer aux annales des sessions précédentes, qui sont disponibles, et permettent de s'exercer à cette épreuve de QCM.** Le vivier de questions n'étant pas infini, il est probable que certaines questions seront repostées à nouveau...

3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

La durée de l'entretien est de 30 minutes dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat. Cette épreuve est assortie du coefficient 7. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

L'entretien vise à évaluer notamment :

- Les qualités personnelles des candidats, leur potentiel et leur comportement face à des situations concrètes, au regard de ce qui est attendu d'attachés, dans leurs métiers divers et les 3 univers professionnels auxquels prépare l'IRA : l'administration centrale, l'administration territoriale de l'Etat et l'administration scolaire et universitaire.
- Les motivations : choix de la fonction publique d'Etat, projection sur le service public rendu à l'utilisateur, projection sur la mobilité fonctionnelle et géographique, choix de la formation au sein de l'IRA.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche individuelle de renseignements (FIR) rédigée par les candidats, précisant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles et leur projet professionnel.

Pour le concours interne et pour le 3^{ème} concours, les candidats complètent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), précisant leur parcours de formation, leur expérience professionnelle et extra-professionnelle, et la présentation de leur projet professionnel.

Les candidats peuvent présenter ainsi au jury un aperçu de leurs compétences, mais aussi de leur personnalité. Ces documents sont une base de travail pour la préparation des entretiens par les membres du jury.

Quelles que soient la qualité et la pertinence des conseils et des formations qui peuvent être donnés en la matière, le projet professionnel et les motivations sont avant tout le résultat d'une réflexion individuelle. Les candidats doivent s'investir personnellement dans l'élaboration de la fiche de renseignement ou du dossier RAEP, en soignant sa rédaction et en évitant des formules stéréotypées.

Conseils aux candidats :

- L'oral doit se préparer minutieusement en tenant compte des rapports de jury des années précédentes notamment. La gestion du stress est primordiale, des simulations d'entretien avant l'épreuve sont encouragées, voire recommandées. Le suivi de l'actualité des politiques publiques et de ses enjeux est indispensable également.
- L'investissement personnel dans la préparation se doit d'être intense, sachant que celui-ci se remarque dès les premières minutes de l'entretien avec le jury.
- Le RAEP, outre le respect des règles qui précisent son contenu, doit susciter l'intérêt du jury. Celui-ci sera plus à même de formuler des questions sur la carrière et les motivations du candidat avec un dossier structuré et argumenté démontrant par là-même la motivation du candidat.
- La présentation du candidat : au-delà des présentations récitées, nombreuses sont malheureusement désincarnées, les candidats se tenant à l'exposé d'un parcours ou d'expériences sans en extirper des éléments de valorisation ou permettant d'argumenter leur motivation. Beaucoup s'en sont tenus avec une parfaite fidélité à la présentation figurant à leurs fiches. Les candidats doivent se préparer à cet exercice de présentation en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit pas de produire une synthèse chronologique de leurs parcours mais davantage l'opportunité d'exprimer leur personnalité et leurs motivations pour rejoindre l'IRA.
- Une préparation spécifique sur les sujets d'actualité, les principales institutions administratives (Conseil d'Etat, Cour des comptes, ...) et l'organisation administrative des services déconcentrés et des services centraux des principaux ministères régaliens permet souvent aux meilleurs candidats de faire la différence lors du questionnement. En effet, le jury doit notamment pouvoir apprécier les connaissances et/ou la curiosité administrative des candidats sur les différents services de l'État dans lesquels ils sont susceptibles d'occuper un poste ou avec lesquels ils vont être amenés à travailler de manière transversale ou coordonnée.
- Réfléchir de manière aboutie à leur projet à court et moyen terme: trop de candidat n'ont en réalité aucun projet et comptent sur l'IRA pour les guider. Sont également nombreux ceux qui présentent un projet non abouti: affichage d'une envie ou d'une ambition mais qui ne se trouve pas étayée par un minimum de connaissances sur les métiers et environnement. Les notions de service public ou d'intérêt général sont souvent citées comme motivation mais sont peu traduites concrètement par les candidats. Se renseigner sur les postes proposés à la sortie de l'IRA via internet, les collègues ou les contacts avec les agents en poste dans les administrations visées. Il est attendu d'un candidat qui présente un projet professionnel de parfaitement le maîtriser (Ex. : missions d'un gestionnaire d'EPLÉ ; chargé de missions

affaires juridiques ou bien encore chargé de mission développement durable). Pour un candidat souhaitant à terme évoluer dans un ministère bien défini il est attendu qu'il en connaisse quelques directions d'administration centrale ainsi que son organisation déconcentrée.

- Une bonne connaissance du statut général des fonctionnaires, des enjeux en matière de ressources humaines ainsi que des connaissances budgétaires étaient attendues de la part des candidats du concours interne, ce qui n'a pas toujours été le cas. Ce n'est pas acceptable s'agissant de fonctionnaires déjà en poste sur des fonctions RH ou budgétaires.
- Les mises en situation : il faut également anticiper les situations concrètes auxquelles le candidat pourra être confronté dans le cadre de ses futures prérogatives. Il doit être conscient de ces possibles situations et les "travailler" de façon à y faire face efficacement le moment venu. Le positionnement en tant que cadre n'est souvent malheureusement pas réfléchi ; les réponses apportées notamment lors des mises en situation doivent l'être au regard des besoins de l'administration mais aussi de sa propre réflexion sur sa vision de ce qu'est un encadrant dans la fonction publique d'État.
- Il convient de rappeler les règles essentielles pour l'entretien telles que saluer l'ensemble du jury et les regarder pendant l'entretien, respecter les temps impartis pour la présentation de 5 mn, répondre sans détours et ne pas chercher à développer une argumentation issue de sa propre expérience sans rapport avec la question posée, rester humble et "humain"...

4 - CONCLUSION

Le jury conseille vivement aux candidats de prendre en compte avec attention les recommandations du présent rapport.

Les candidats ne doivent notamment pas « tout » attendre de la formation à l'IRA qui est courte et ne permet pas de combler les lacunes ou les impasses importantes. Le projet professionnel doit déjà être réfléchi et construit au moment du concours afin de leur permettre de profiter au mieux de la scolarité à l'IRA et d'éviter les déceptions ou les désillusions à la sortie.

Il ne faut pas se décourager si l'objectif n'est pas atteint la première fois. Un travail assidu, la persévérance et l'entraînement donnent toujours des résultats.

Pour le jury,

La présidente,



Sophie GALEY-LERUSTE

ANNEXE

TABLEAUX STATISTIQUES

Nombre d'inscrits et postes offerts

Concours	2021-2			2022-1		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	44	34	9	39	30	8
Inscrits	794	503	91	872	466	89

Résultats de l'admissibilité 2022-1

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	411	229	43
Admissibles	106	81	19
Barre d'admissibilité sur 20	11,38	10,02	7,88
% admissibles	25,8 %	35,4 %	44,2 %
Moyenne du 1 ^{er} admissible sur 20	16,68	13,97	12,81
Note la plus haute sur 20	Cas pratique : 19,09 QCM : 10,67	Cas pratique : 16,13 QCM : 8,58	Cas pratique : 13 QCM : 12,33

Résultats de l'admission 2022-1

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Admissibles	106	81	19
Présents oral	90	76	18
Barre d'admission (liste P)	12,79	11,09	12,08
% admis	43,3 %	39,5 %	44,4 %
Note la plus haute (entretien avec le jury)	18,56	19,41	19
Moyenne du 1 ^{er} admis (épreuves écrites + orales)	15,92	15,77	15,90
Nombre de lauréats sur liste complémentaire	5	0	1